



Région
Hauts-de-France

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu les articles L234-1 à L234-7, R234-1 à R234-12 du code de l'éducation.

Vu l'arrêté n° 24000975 en date du 8 février 2024 désignant Monsieur Laurent RIGAUD, représentant du Président au sein du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'Académie d'Amiens,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de la représentation du Président au sein de l'instance précitée,

ARRETE MODIFICATIF N° 24000975 M001

ARTICLE 1er

Monsieur Laurent RIGAUD est désigné comme représentant du Président au sein du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'Académie d'Amiens.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 3

L'arrêté n° 24000975 est abrogé.

ARTICLE 4

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 10 DEC. 2025

Xavier BERTRAND